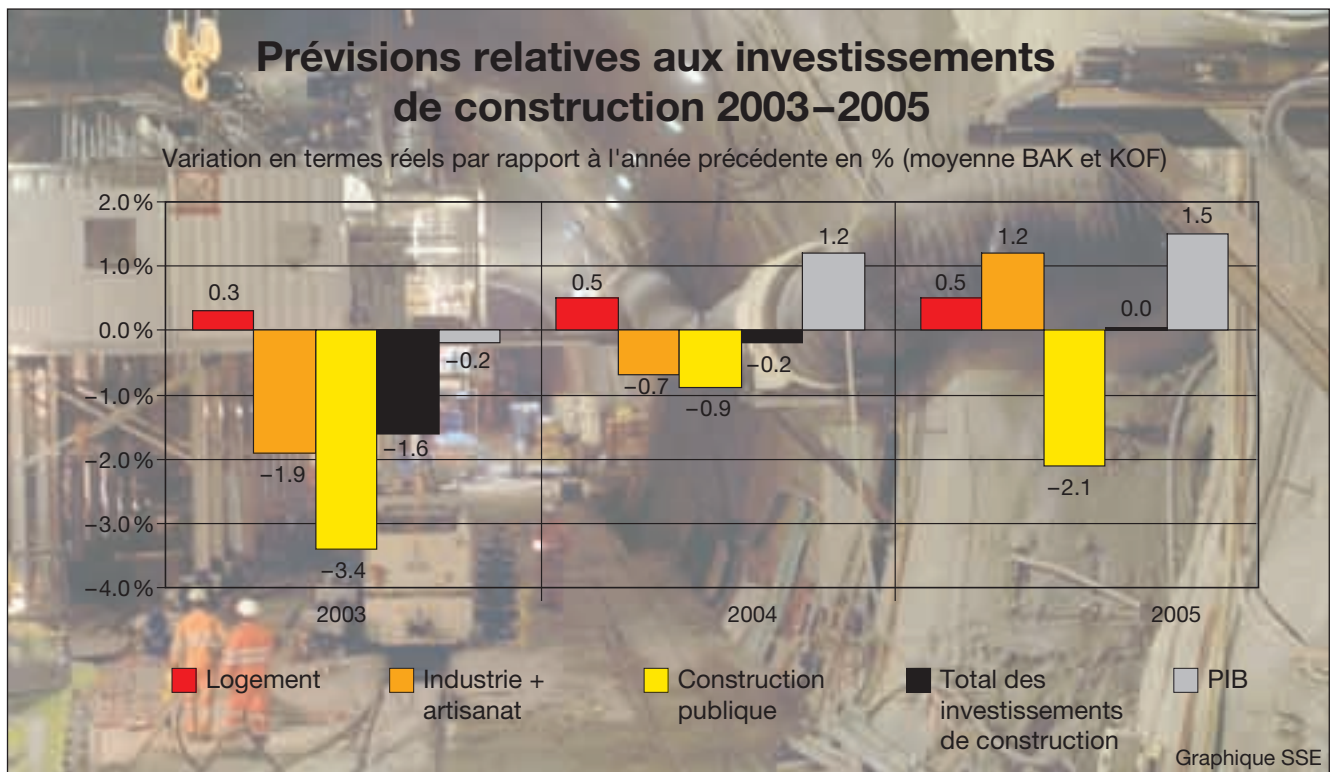


Renoncer à de nouvelles réductions des investissements et approuver le paquet fiscal

Tel est le ténor de l'assemblée plénière 2003 d'automne de constructionsuisse à Berne



L'évolution des investissements de construction de 2003 à 2005 sera comme jusqu'ici inférieure à la croissance moyenne de l'économie nationale (PIB). La diminution des investissements de construction publics, que l'on enregistre chaque année, est préoccupante. Leur stabilisation permettrait à la branche d'évoluer de concert avec les autres secteurs de l'économie.

De par son programme d'allègement budgétaire 2003, la Confédération a procédé à de sensibles réductions des investissements prévus pour les infrastructures du trafic. constructionsuisse, l'organisation nationale de la construction, reconnaît qu'eu égard à la situation catastrophique des finances publiques, il est nécessaire de serrer la ceinture. Mais elle ne parvient pas à comprendre la compression excessive des investissements de construction. Le conseiller national Robert Keller, président de cette organisation, a demandé lors de l'assemblée plénière que les investissements de construction soient entièrement exclus du prochain programme d'allègement budgétaire de la Confédération.

C'est avec consternation que constructionsuisse a pris acte des tergiversations du Conseil fédéral concernant l'encouragement de la propriété de logements. Les délégués ont fait part de leur incompréhension face à ses réserves émises au sujet du paquet fiscal. Pour cette raison, ils ont approuvé une résolution (voir encadré) par laquelle

ils lancent un appel afin que les milieux intéressés s'opposent énergiquement au référendum populaire et des cantons. Ils ont confirmé que constructionsuisse s'opposera à toute tentative visant à affaiblir à nouveau le projet d'encouragement de la propriété de logements en cas d'acceptation en votation populaire.

Critique de la politique d'investissements

Dans son allocution présidentielle, Robert Keller a mis en évidence que l'évolution des dépenses publiques et de construction a évolué de manière encore relativement stable dans les années 80. En revanche, les deux paramètres font état d'une orientation diamétralement opposée à partir des années 90. La consommation publique a progressé de manière supérieure à la moyenne en raison de la forte augmentation des charges sociales tandis que les prestations préliminaires, sous forme d'investissements de construction indispensables à la croissance et au plein emploi, ont diminué pour tomber à un niveau exceptionnellement

bas en comparaison internationale. Ainsi que l'indiquent les dernières propositions présentées par la Confédération dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2003, le clivage risque encore de se creuser.

Il s'agit de mettre fin à ce cercle vicieux dans le but de favoriser une évolution à nouveau prospère de l'économie. La mesure adéquate à cet effet consiste à créer un compte d'investissement, distinct des autres comptes à l'échelon fédéral – selon le système analogue adopté par les cantons et les communes – et à instaurer un fonds infrastructurel à affectation obligatoire à l'instar du FinTP. Par ailleurs, il convient de ne pas intégrer les investissements de construction dans un nouveau programme d'allégement budgétaire de la Confédération.

«La conjoncture morose persiste en Suisse, évolution couplée à la situation tendue des finances publiques» a déclaré Robert Keller. Au vu de ces éléments, l'attitude des maîtres d'ouvrage publics en matière d'investissements observée à tous les échelons (Confédération, cantons et communes) n'est, en dépit de la situation financière précaire, pas sans laisser songeur dans l'optique de la politique conjoncturelle et au niveau de l'emploi. Et ce dans la mesure où le régime d'austérité des dépenses est appliqué précisément pour les investissements dans les infrastructures publiques dont le financement est de toute façon assuré conformément au but fixé. Oui aux économies, mais pas pour les investissements. Le programme d'allégement budgétaire de la Confédération méconnaît l'impact tout particulier des investissements pour la conjoncture, l'emploi et la croissance.

Si les compressions des investissements de construction devaient être maintenues, il faudra tabler au-delà de 2003 sur une persistance des tendances récessives dans la construction, ce qui se répercutera bien évidemment sur l'emploi. Une telle politique des pouvoirs publics entraînerait en fin de compte des coûts inutiles, ce qui se traduirait par des programmes conjoncturels posant des problèmes, des allocations supplémentaires versées aux chômeurs et une croissance toujours faible.

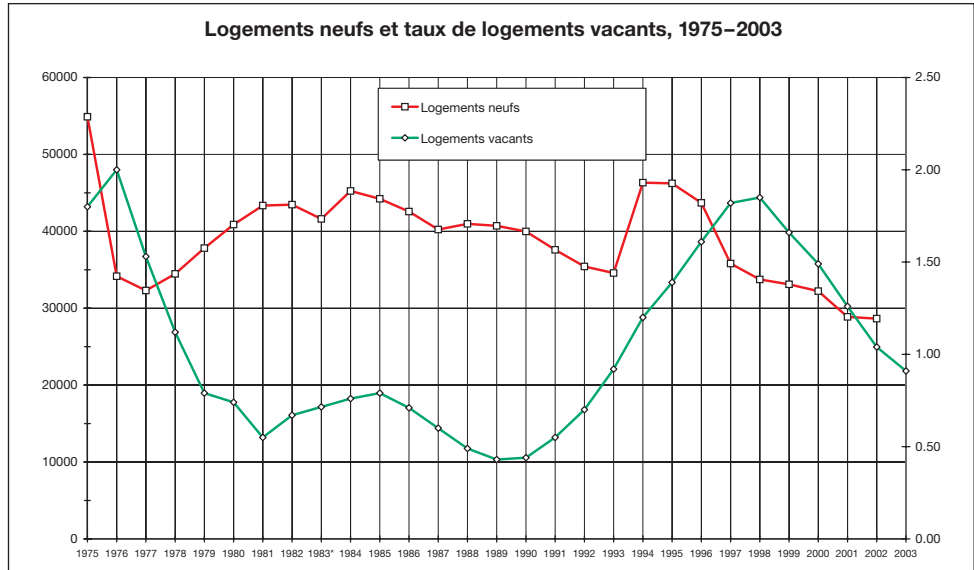


Claude Lässer, président de la conférence suisse des directeurs cantonaux, des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP.

Infrastructures du trafic performantes, une nécessité incontournable

«Actuellement, les cantons ne savent qu'en décembre, après les débats budgétaires, sur quelles subventions de la Confédération ils pourront compter. Par conséquent, il est impossible de planifier les investissements pour l'année suivante et d'obtenir un déroulement normal», a relevé le conseiller d'Etat Claude Lässer, président de la conférence suisse des directeurs cantonaux, des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP. Il a exigé que les projets d'investisse-

ments à long terme ne soient plus tributaires de mesures d'économies à court terme. Les économies ne sauraient représenter une fin en soi, mais à l'instar des investissements, les conséquences économiques devraient être examinées et incluses comme critère décisionnel avant de supprimer ou de différer des projets infrastructurels. Voici les postulats du DTAP: constitution à l'échelon de la Confédération d'un fonds d'infrastructure distinct du compte financier; continuer à développer les infrastructures de transport et achever enfin le réseau de routes nationales; soutenir le contre-projet à l'initiative Avanti; exclure intégralement les infrastructures de transport des autres programmes d'allégement de la Confédération.



Source OFL



Peter Gurtner, directeur de l'Office fédéral du logement (OFL).

Encouragement de la construction de logements privés

Depuis 1994, la production de logements a chuté d'env. 40 % à 28 644 unités. «La construction de nouveaux logements requise à long terme devrait se situer par an de 32 000 à 35 000 unités et être ainsi supérieure de 10 à 15 % au volume de construction actuel», a relevé Peter Gurtner, directeur de l'Office fédéral du logement. Et ce bien que le nombre d'appartements vacants n'ait cessé de

reculer depuis 1998 (cf. graphique). «Se peut-il alors que nous n'avons pas du tout besoin d'une augmentation de la production de logements?», a demandé Peter Gurtner de manière quelque peu provocatrice. Etant donné que les taux de démolition et de transformation sont minimes dans l'ensemble de la Suisse et que le volume de rénovations y est modéré, l'accumulation de travaux de réfection s'accroît. Mais l'élément décisif demeure la volonté et la capacité des investisseurs de s'engager sur le marché du logement. Les conditions objectives sont aujourd'hui avantageuses. Il s'agit d'optimiser encore les conditions-cadres créées par l'Etat et le secteur privé.



Prof. Franz Jaeger.

L'avenir de la construction en périodes difficiles

Le conférencier invité, le professeur Franz Jaeger s'est exprimé sur l'avenir de la construction en périodes difficiles. A l'instar des autres orateurs, il a revendiqué notamment une stabilisation des investissements opérés dans les infrastructures de même qu'une dérégulation conséquente des processus de construction qui sont par trop réglementés. Par ailleurs, il a indiqué comment

l'économie suisse pourrait renouer avec la croissance. A cet égard les conditions fiscales et sur le marché de l'emploi jouent un rôle important. Il a conclu son exposé plein de verve en ces termes: «Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, que je vous fasse brièvement part de mes réflexions au sujet des prochaines élections du Conseil fédéral.»



Le nouveau duo à la tête de constructionsuisse: le président Robert Keller (à gauche) et l'administrateur Charles Buser.

Nouvel administrateur

Le comité de constructionsuisse a élu Charles Buser nouvel administrateur de l'organisation nationale de la construction. Il succédera à Peter Koller qui prendra sa retraite bien méritée à fin 2003 et continuera d'exercer à temps partiel ses fonctions de secrétaire patronal auprès de l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Après avoir informé brièvement l'assemblée sur son parcours professionnel, Charles Buser a indiqué quelle méthode de travail il entendait appliquer au sein de constructionsuisse. Il s'agit pour l'essentiel de traiter rapidement et de manière pragmatique les questions en faisant preuve de la disponibilité nécessaire. «constructionsuisse doit faire parler d'elle» a relevé Charles Buser. On saura rapidement dans quel cas spécifique le concours de constructionsuisse en tant qu'organe de coordination, de responsable des actions dépassant le cadre d'une même branche, d'interlocuteur de tiers et de porte-parole commun s'avérera utile pour ses membres et où ses interventions pourront produire l'impact le plus efficace possible dans le cadre des ressources disponibles. Il est satisfait d'avoir, par l'intermédiaire du président, un contact direct avec le Parlement et de pouvoir s'appuyer, pour ce qui est des travaux administratifs, sur un secrétariat performant à Zurich.

Résolution sur le paquet fiscal

constructionsuisse appuie le paquet fiscal dans son intégralité. A ses yeux, les mesures prévues améliorent la position de la classe moyenne, allègent les charges financières des familles, éliminent toute injustice dans l'imposition de ces dernières et rehaussent le niveau de la place financière suisse.

constructionsuisse s'engage en vue d'un encouragement – au sens véritable du terme –, de la propriété de logements. Constituant la base d'un épanouissement personnel, et en tant que moyen idéal pour le 3^e âge, cet instrument doit être accessible à une plus large tranche de la population. La propriété de logements renforce l'autoresponsabilité des citoyens. Elle est souhaitée sur le plan de la politique étatique et sociale dans la mesure où elle favorise largement, de par les stimulants émanant de l'activité de construction, l'essor économique et la création d'emplois.

Le changement de système prévoit l'abandon de l'imposition de la valeur locative et, de manière équitable, celle des travaux d'entretien, de même qu'un allègement fiscalement généreux des dépôts effectués pour l'épargne-logement. Ce sont là autant d'éléments motivant l'approbation par constructionsuisse du projet adopté par le Parlement.

Les petites entreprises de la construction réalisent une part non négligeable de leur chiffre d'affaires dans les travaux d'entretien et de rénovation. C'est pourquoi une déductibilité fiscalement équitable des frais d'entretien représente une importance décisive sur le plan économique et des emplois. Cette mesure permet de bénéficier d'un patrimoine bâti bien entretenu et d'éviter qu'il soit prêté main-forte au travail au noir.

constructionsuisse lance pour ces raisons un appel à toutes les parties concernées,

- afin qu'elles militent clairement en faveur du paquet fiscal et rejettent énergiquement le référendum populaire et des cantons en vue de sauvegarder la place financière suisse, d'alléger les charges financières des familles et en particulier dans le but d'encourager la propriété de logements;

constructionsuisse demande au Conseil fédéral,

- de s'engager sans tergiverser en faveur du projet approuvé par les Chambres et de renoncer, pour des raisons politiques, à soumettre un projet modifié relatif à la propriété de logements en cas d'acceptation du paquet fiscal;

constructionsuisse confirme,

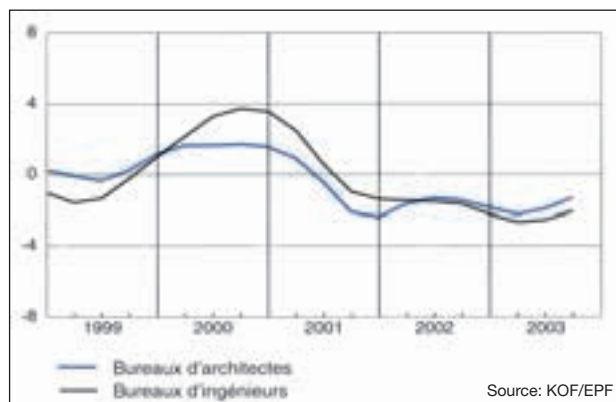
- qu'elle s'opposera à toute tentative visant à affaiblir à nouveau le projet d'encouragement de la propriété de logements en cas d'acceptation en votation populaire.

Situation dans la construction

Planification et études de projets

Les résultats de l'enquête du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) menée en collaboration avec la SIA font état pour le 3^e trimestre 2003 d'une situation qui ne s'est pas détériorée dans le secteur des études de projets. Au vu de la stabilisation des affaires, bien qu'à un faible niveau, les bureaux d'ingénieurs sont un peu plus nombreux (env. 64 % des entreprises consultées) que les bureaux d'architectes (env. 48 %) à juger la situation de satisfaisante. En ce qui concerne les autres bureaux, les nouvelles négatives ne sont que légèrement supérieures aux estimations positives. Ce constat s'explique du fait que les prestations fournies ne sont plus en recul. Il n'en reste pas moins que les montants de contrats nouvellement conclus se réduisent dans tous les secteurs. Les ouvrages infrastructurels sont le plus fortement touchés, alors que c'est dans la construction de logements que cette évolution a été la moins perceptible, une modeste progression ayant même été

Evolution des réserves de travail par rapport au trimestre précédent, en %



enregistrée chez les architectes. Pour les bureaux d'ingénieurs, la part de rénovations et entretien au chiffre d'affaires global s'est légèrement accrue depuis le début de l'année consécutivement à la diminution de nouveaux projets tandis qu'elle est demeurée quasiment constante chez les architectes. Cette part se situe, après le revirement de tendance actuel, encore sensiblement en deçà de celle de la fin des années 90 et du début des années 2000.

Pour sa part, le recul des réserves de travail s'est poursuivi. Compte tenu des adaptations des ressources, en particulier des effectifs en personnel, les réserves de travail exprimées en mois à pleine capacité se sont légèrement amplifiées. Les architectes tablent pour le 4^e trimestre sur une modeste augmentation des entrées de commandes, couplée à un abaissement des honoraires. Les perspectives pour octobre-décembre 2003 sont plutôt pessimistes pour les bureaux d'ingénieurs, secteur dans lequel une pression continuera à être exercée sur les honoraires.

Secteur principal de la construction

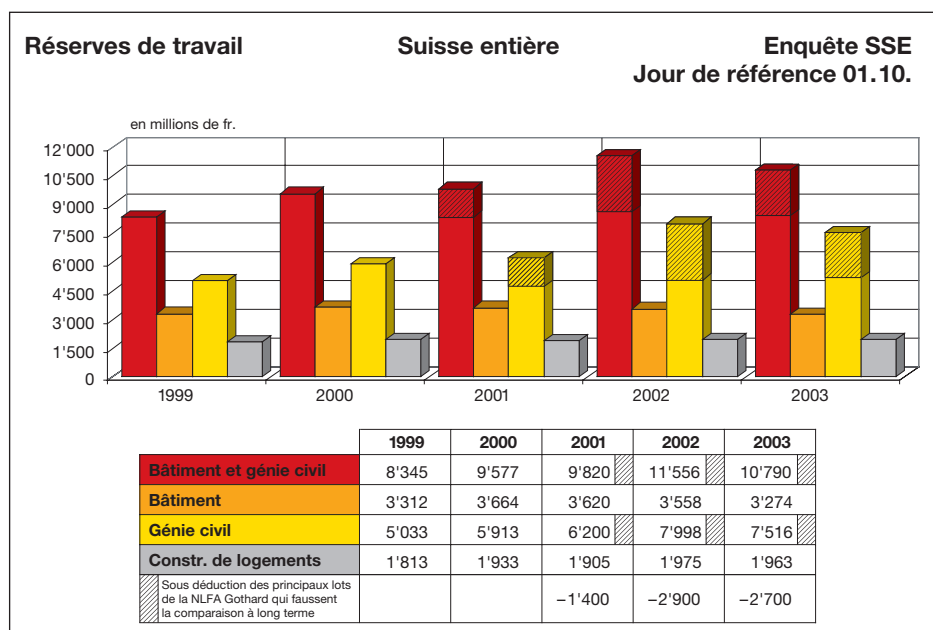
La baisse se poursuit dans le secteur principal de la cons-

truction. Les résultats de l'enquête du KOF effectuée le 3^e trimestre 2003 étaient plus pessimistes que lors du dernier sondage. En fait, l'enquête trimestrielle de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) fait état d'une diminution de l'activité de construction de 2,5 % de janvier à septembre 2003 par rapport à la période correspondante de 2002. La situation s'est avérée difficile, en particulier dans le bâtiment. La construction de logements est toutefois parvenue à s'accroître de 2,3 % par rapport à 2002 et était supérieure de 5,7 % à son niveau-plancher de la dernière décennie (1999). Selon le KOF, la part de rénovations a continué de s'accroître. Par contre, la situation s'est avérée d'autant plus décevante dans le secteur industriel et commercial du bâtiment. Le volume a dégringolé de 15,6 %, ce qui correspond à env. 300 millions de francs. Cette évolution souligne la morosité du climat économique suisse. Cependant, le volume des mandats publics dans le bâtiment n'était inférieur que de 2,3 % à son niveau de 2002. Dans le génie civil, les dépenses ont continué à afficher une stabilité relative au cours des trois premiers trimestres, même s'il n'est pas possible d'opérer une répartition entre la Confédération, d'une part, et les cantons et communes, d'autre part. Sur la base de ces chiffres, on ignore si la stabilisation des dépenses de la Confédération resp. l'augmentation des investissements de construction à l'échelon régional revendiquées par la branche est bel et bien réelle et persistera. Si l'on se réfère à l'évolution de l'entrée des commandes, on ne saurait s'attendre à des perspectives positives.

Au cours des neuf premiers mois, l'entrée des commandes s'est contractée de 9 %. Cette situation touche particulièrement le génie civil tributaire en grande partie des mandats des pouvoirs publics (-15 % resp. -4 % si - en vue d'une comparabilité à long terme - l'on fait abstraction des 3 lots principaux pour la NLFA Gothard adjugés en 2001/2002). Ainsi, les réserves de travail du secteur principal de la construction ont reculé à un rythme lent par rapport à leur niveau du 1^{er} octobre 2002, soit globalement de 6,6 %, bâtiment: -8 % et génie civil: -6 %. C'est uniquement dans le secteur du logement qu'elles sont demeurées pour ainsi dire inchangées (-0,6 %).

Au cours des neuf premiers mois, les dépenses pour les investissements en inventaire d'exploitation étaient supérieures d'env. 21 % à leur niveau de 2002. Cette évolution procède des gros mandats adjugés pour les ouvrages infrastructurels au cours des deux dernières années et des mesures de rationalisation nécessaires dans l'attente

Secteur principal de la construction



d'un revirement de tendance. Cependant, des fortes disparités ont été observées d'une région à l'autre. Le canton des Grisons a enregistré une augmentation, alors que ceux de Neuchâtel, Lucerne et Tessin ont subi des reculs de forte ampleur.

La diminution du nombre de travailleurs s'est poursuivie par rapport à 2002. A la date-critère du 30 septembre 2003, le total des collaborateurs à temps complet était encore estimé à 85 000 personnes dans le secteur principal de la construction (-6,3%). Avec 670 employés, le recul du personnel technique et commercial (-5,7%) était légèrement moins prononcé que celui du personnel d'exploitation (-4920 resp. -6,6%). Selon l'enquête du KOF, une nouvelle réduction est prévue. Le nombre d'apprentis annoncé a diminué de 120 (-3,2% par rapport au 30 septembre 2002), ce qui indique que des offres en places d'apprentissage dans le secteur principal de la construction sont disponibles.

Agencement et enveloppe des édifices

Les entreprises du second œuvre ayant participé à l'enquête du KOF jugent pour la plupart (env. 63%) leur marche des affaires d'à peine satisfaisante à satisfaisante. Avec 24%, les nouvelles négatives dépassent nettement les estimations positives (13%). L'activité n'a pas accusé de nouveau recul dans les installations et les autres secteurs du second œuvre. En dépit des compressions d'emplois opérées dans l'intervalle, les réserves de travail ont stagné à env. 3,3 mois, se situant ainsi à peine au-dessus de leur niveau de l'année dernière à pareille époque (3 mois). La lueur d'espoir à l'horizon due à une légère amélioration de la situation dans le logement a pour effet que les entreprises consultées émettent des prévisions favorables quant à l'évolution de leurs affaires pour les prochains trimestres.

Les autres secteurs du second œuvre sont caractérisés par une stagnation de la marche des affaires et un niveau toujours faible de l'entrée des commandes alors que ceux des installations affichent davantage d'optimisme qu'au deuxième trimestre, attitude nettement renforcée si l'on se réfère à 2002 à pareille époque. Les réserves de travail ont sensiblement augmenté dans le secteur des installations électriques (soit à 4,6 mois contre 3,9 resp. 2,4 mois). La diminution en comparaison trimestrielle du degré d'utilisation des capacités en machines laisse supposer que des investissements ont été opérés dans ce secteur. Le niveau de l'emploi devrait être maintenu, on ne prévoit aucune entrave à l'activité dans ce secteur. Cependant, la plupart des entreprises s'attendent à un niveau de prix trop bas.

De même, l'évolution des affaires est relativement positive dans le secteur Chauffage et climatisation. Les réserves de travail ont augmenté de 3,6 mois (trimestre précédent et 2002 à pareille époque) à 4,1 mois, ce qui en raison de la pression annoncée sur les prix ne se traduit pas par un jugement optimiste. La réserve observée dans les pronostics incite probablement à la prudence dans la constitution de ressources et de capacités. Ceci se reflète dans l'accroissement du degré d'utilisation des machines – se situant à un niveau déjà élevé – et dans la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La part de nouvelles installations a sensiblement augmenté dans ce secteur.

Les entreprises du secteur des sanitaires estiment que leurs affaires se maintiennent à un niveau plutôt stable qu'elles jugent satisfaisant. Même si le nombre des prévisions optimistes pour les 3 et 6 prochains mois est légèrement inférieur à leur niveau des trimestres antérieurs, celui des nouvelles négatives n'a pas augmenté. La plupart des entreprises (plus de 50%) continuent à qualifier leurs perspectives de satisfaisantes ou de suffisantes. Pour preuve, moins de 10% des firmes consultées jugent la marche des affaires de décevante. A l'instar du secteur Chauffage et climatisation, on note une augmentation de la part en nouvelles installations alors que le degré d'utilisation des machines est en légère baisse. En revanche, la pression sur les prix semble être limitée.

Production et négoce

La consommation de ciment constitue un important indicateur pour l'activité de construction. A la fin de l'année, elle sera inférieure d'env. 5% à son niveau de 2002. A relever que les grands chantiers des NLFA au Gothard et au Lötschberg représentent comme jusqu'ici des stimulants non négligeables. Les cantons de Uri, Zoug et Lucerne ont enregistré des augmentations de 15 à 30% et les valeurs ont avoisiné celles de l'année dernière dans ceux de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel. En revanche, les centres économiques de Zurich, Argovie et Bâle ont subi des diminutions de plus de 10%. Cette évolution montre que l'économie ne fournit pas d'impulsions significatives pour l'activité de construction dans son ensemble.

L'industrie de la terre cuite annonce toujours un recul, ce qu'atteste la faible quote-part de construction de logements. Par rapport à 2002, l'accroissement des investissements dans les machines et appareils observé jusqu'au milieu de l'année s'est quelque peu atténué.

Conclusions

La construction à un tournant conjoncturel?

Il ressort des dernières enquêtes que les prestations de construction et de planification étaient généralement en baisse au cours des 9 premiers mois 2003. Seule lueur d'espoir à l'horizon: les prévisions d'une légère augmentation des entrées de commandes dans le secteur du logement. Les pronostics conjoncturels se sont avérés jusqu'à tout récemment prudents, voire ont été révisés à la baisse vu la ténacité de la morosité conjoncturelle (on espère qu'elle prendra fin dans un proche avenir) et la faiblesse de la croissance. Ceci conduit à une certaine réserve de la part des investisseurs privés. Ces évaluations ont également été dictées par la précarité des finances des pouvoirs publics qui se traduisent par des mesures d'économies draconiennes. Seule la pénurie d'appartements locatifs dans les agglomérations ainsi que l'amélioration à moyen terme des perspectives conjoncturelles ont entraîné un regain d'activité dans le secteur du logement, même si l'évolution diverge sensiblement d'une région à l'autre.

Il est notoire que la construction ne peut profiter que d'un essor conjoncturel généralisé. Une telle évolution peut être escomptée si l'on en croit les prévisionnistes. Cependant, abstraction faite de la construction de logements, l'amélioration économique devrait d'abord se stabiliser avant que le commerce et l'industrie n'opèrent des investissements significatifs (peut-être en 2005). Reste à savoir enfin quelle attitude adopteront les pouvoirs publics. Le programme d'allègement budgétaire de la Confédération émet des signaux erronés dans la mesure où il fait fi de l'importance des investissements pour notre économie (en particulier dans la construction) au niveau de la conjoncture, l'emploi et la croissance. Il s'avère erroné d'économiser au niveau des investissements dans les infrastructures du trafic financées selon le but fixé dans la mesure où des dépenses courantes sont effectuées en lieu et place d'investissements utiles sur le plan macro-économique. En l'absence d'une diminution des investissements publics de construction (voir graphique en 1^{ère} page), la branche de la construction pourrait évoluer de concert avec l'ensemble de l'économie et sa croissance atteindre (à nouveau) le niveau de croissance du PIB. Toutes les parties concernées, soit la Confédération, les cantons et les communes, sont donc appelées à ne pas compromettre l'essor fragile, qui relevons-le est le plus faible de toute l'Europe. L'application du paquet fiscal 2001 (changement d'imposition de la propriété de logements) et l'acceptation du nouveau droit de bail (ayant pour but de le simplifier et d'en renforcer légèrement la proximité avec le marché) devraient contribuer également à améliorer à moyen terme les conditions-cadres pour les investissements de construction privés.

CHIFFRES – INDICES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (EN SUISSE)

BAROMETRE CONJONCTUREL DE LA CONSTRUCTION	CARNET DE COMMANDES ¹					PERSONNES OCCUPEES ²				
	Modification en % par rapport à l'année précédente					Modification en % par rapport à l'année précédente				
	1.7. 2002	1.10. 2002	1.1. 2003	1.4. 2003	1.7. 2003	1.7. 2002	1.10. 2002	1.1. 2003	1.4. 2003	1.7. 2003
PLANIFICATION										
TOTAL (SIA)	- 6	- 6	- 8	- 9	- 9	± 0	± 0	- 1	- 1	- 3
- Architectes	- 7	- 6	- 7	- 7	- 7	± 0	- 2	- 2	- 2	- 6
- Ingénieurs	- 5	- 6	- 6	- 7	- 5	+ 2	+ 2	+ 2	+ 1	± 0
SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION										
TOTAL (SSE)	+18	± 0	- 1	- 8	- 7	- 2	+ 2	- 4	- 6	- 6
- Bâtiment construction de logements autres secteurs du bâtiment (en particulier constructions de l'économie)	- 2 + 4 - 9	- 3 +10 -15	- 1 +10 - 8	- 2 + 8 - 8	- 8 - 1 -14	Suisses - 2	- 1	- 3	- 4	- 5
- Génie civil	+29	+ 2	- 1	-11	- 6	Etrangers - 3	+ 4	- 6	- 6	- 7
- Secteur public	+30	+ 1	- 3	-12	- 8	Dont saisonniers - 6	± 0	± 0	-19	-18
- Secteur privé	- 4	- 3	+ 4	+ 2	- 3					
AGENCEMENT ET ENVELOPPE DES EDIFICES										
ENTREPRISES DE FERBLANTERIE & INSTALLATIONS SANITAIRES (suissetec)	+ 4	+ 6	+ 1	+12	- ³	- 1	± 0	- 2	± 0	- 2
INSTALLATEURS-ELECTRICIENS (USIE)	+ 1	± 0	- 4	- 7	- ³	+ 1	+ 2	± 0	± 0	- 1
ENTREPRISES DE MENUISERIE (VSSM)	- 9	- 1	+ 6	+20	- ³	- 2	- 2	- 1	- 2	- 2
METALLURGIE DU BATIMENT (USM)	+17	+13	+ 1	-10	- ³	- 6	- 6	- 8	- 6	- 5
PEINTURE ET PLATRERIE (SMGV)	+23	+28	+ 5	+ 8	- ³	- 1	- 1	- 2	- 1	- 2
PRODUCTION ET NEGOCE										
FABRICATION ET COMMERCE DE MACHINES DE CHANTIER (VSBM)	± 0	- 6	- 7	- 7	- ³	- 1	+ 2	+ 3	+ 2	- ³
INDUSTRIE DES LIANTS (CEMSUISSE)						± 0	± 0	- 3	- 2	- 1

constructionsuisse

¹ Base: valeurs nominales en francs

² Personnes occupées dans la planification, les métiers du second œuvre et le groupe production et négoce d'après les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

³ Valeurs non encore disponibles à la clôture de rédaction

⁴ Jour de référence: 1.4.

La modification en termes réels (compte tenu du renchérissement) des carnets de commandes susmentionnés s'obtient approximativement par la déduction des taux de renchérissement ci-après (sans le génie civil):		
Indices des prix de la constr. de logements ⁴	2002 à 2001	2003 à 2002
Zurich	-0,1 %	-3,1 %
Berne	-1,2 %	-3,1 %
Lucerne	+0,9 %	-1,3 %
Genève	+2,3 %	+0,3 %

Publication: secrétariat de constructionsuisse
Weinbergstrasse 49, 8035 Zurich

Président: R. Keller, Pfäffikon ZH

Rédaction: Ch. Buser (administrateur)
R. Altoè, E. Loward

Réalisation graphique: sihldruck,
Druckerei a/d Sihl AG, Zurich

Adaptation française: F. Gilg

Autres collaborateurs: A. Röllin, B. Eix

Paraît chaque trimestre. Reproduction autorisée avec indication de la source. Justificatifs désirés.